



Amende pour excès de vitesse en belgique

Par **hervé**, le **21/02/2010** à **21:48**

Bonjour,rrnJe viens de recevoir en lettre simple, et de la part du parquet Belge de Courtaai, un avis à payer, avant le 5 mars,185€ rn rnCelui-ci correspondrait à un excès de vitesse pour le quel je n'ai été ni interpellé, ni informé auparavant du PV mentionné JO/K/9.....rnAutrement dit, aucune information ni du lieu précis, ni de l'heure, ni de l'appareil utilisé, ni de l'agent verbalisateur, etc...rn rnS'agissant d'un envoi simple, je pourrais très bien n'avoir jamais rien reçu...rrnJe souhaite ne pas donner suite rnQu'en pensez-vous ? Quelles pourraient en etre les conséquences ?rnPourriez-vous m'indiquer la conduite à tenir.rn rnDans l'attente et vous en remerciant.rn rnCordialement